

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 Mai 2016

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, FAGNI, LAPALUD, MICHAUD, BLANC,
MANGUELIN, Mmes CHAMBAUD, DECHAVANNE, DECHAIX, ROGNARD

Excusés: Mr Pierre MILLET donne pouvoir à Monsieur le MAIRE
Mr Francis PESTELLE donne pouvoir à Pierre MICHAUD
Delphine GUDET
Mr Patrick JANICHON arrivé à 20h52 donne pouvoir à Pierre MICHAUD pour le début de séance

Secrétaire de séance : Pierre BLANC

1- APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Une correction est apportée au compte-rendu du conseil municipal du 29 mars 2016 :

Point 9 : (A la demande de l'Amicale des pompiers pour l'achat de différents matériels et vêtements);
il faut lire (A la demande du CPI Marlieux –Saint Germain sur Renom)

Le compte rendu du 26 avril est approuvé à l'unanimité.

2- PLU

Modification du PLU : Mme D'ALMEIDA rappelle que suite aux observations faites par la préfecture et la DDT, la modification du PLU soumis à l'enquête publique portait uniquement sur la modification du zonage de la parcelle A1300, le règlement de la zone UB restant celui en vigueur actuellement. L'enquête publique s'est donc déroulée du 11/04/2016 au 12/05/2016 avec 2 permanences du commissaire enquêteur. Aucune observation n'a été formulée durant cette enquête et le commissaire enquêteur, après avoir remis son rapport et ses observations motivées a émis un avis favorable sans réserve au projet de modification n°3 du PLU. Il s'agit maintenant au conseil municipal de se prononcer sur cette modification n°3 du PLU.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification n°3 du PLU.

Mme d'Almeida explique alors la procédure administrative pour que cette modification soit opposable : le dossier doit passer au contrôle de légalité, la délibération d'approbation doit être affichée en Mairie et faire l'objet d'une publicité dans la presse. Il conviendra alors de diffuser le dossier de modification aux services concernés.

Révision du PLU :

Le rapport de présentation a été corrigé par la commission PLU, il manque encore quelques précisions (notamment sur les inondations).

Le règlement révisé du PLU a été relu et annoté par le service ADS. Il y a encore quelques précisions à apporter. La commission PLU se réunira pour cela jeudi 2/06 à 14h.

Le plan de zonage a été corrigé par Axis Conseils, il reste à confirmer les zones inondables.

Nous avons repris contact avec AD environnement pour terminer le zonage d'assainissement, dernier élément pour finaliser la révision du PLU. Deux réunions ont été fixées pour terminer cette étude : le 16 juin à 14h et le 28 juin à 9h30.

3- AVENIR DE LA GENDARMERIE

Le Maire rappelle que depuis le 1^{er} mars la commune a récupéré le bâtiment. Ceci représente une perte d'environ 38 000,00 euros annuels pour la commune. Il y a lieu ce soir de délibérer sur le devenir de la

gendarmerie. Il rappelle également qu'il a été demandé à un cabinet d'Architectes et à SEMCODA (seule proposition d'un bailleur social retenue) d'étudier une éventuelle reprise de ce bâtiment. Joël Fagni donne lecture de ces différentes propositions (tableau de comparaison projeté). La commune n'a eu aucune proposition de rachat. Par ailleurs, des devis ont été demandés pour la réfection des appartements dans l'hypothèse où la commune se charge de ces travaux.

Pour conclure cet exposé le Maire fait le point sur les avantages et inconvénients de la reprise de ce bâtiment.

Avantage : la commune garde un bâtiment communal et maintient son patrimoine communal ce qui est important compte tenu du contexte local (baisse des subventions).

Inconvénients :

- C'est un immeuble qui a 40 ans même s'il est en bon état.
- Il y a un risque locatif car cela fait 6 grands logements à louer.
- Il est possible d'aménager le rez de chaussé en appartements mais cela occasionnera des frais importants (intervention d'un architecte).

Le Maire insiste sur le fait que dans l'hypothèse où il est décidé que ce soit la commune qui gère les travaux, cela représentera une charge de travail importante que Michel ALBERTI et Stéphane LAPALUD doivent mesurer avant d'en accepter la charge.

Après en avoir délibéré,

A la question :

1) Est-ce que la commune garde le bâtiment de la gendarmerie dans son patrimoine ?

Après un vote à bulletin secret

12 OUI

1 NON

1 ABSTENTION

Il a été décidé que la commune garderait le bâtiment de la gendarmerie et donne pouvoir à Michel Alberti et Stéphane Lapalud pour établir des devis et procéder au contrôle des travaux de réhabilitation dans la limite budgétaire prévue au budget 2016.

Il se pose également le problème de la gestion des appartements

3 cabinets de gestion ont été sollicités

-Square habitat

-Pietrapolis

-Gestion et Patrimoine de la Dombes de Villars les Dombes

A l'unanimité, après avoir consulté 3 gestionnaires, le Conseil Municipal décide de confier la gestion de ces appartements à Gestion et Patrimoine de la Dombes de Villars les Dombes.

4) Projet : PARKING -CRECHE -ANTENNES

Le Maire rappelle que la Commune a choisi INFRATECH comme maître d'œuvre pour l'aménagement du parking. Il y aura un maître œuvre différent pour la crèche, cette dernière étant gérée par la Communauté de Communes.

Une réunion est programmée avec la Communauté de Communes et l'EPFL de l'Ain pour régler le problème de mise à disposition du terrain.

Une première esquisse du parking tenant compte de l'implantation de la crèche sera présentée fin juin début juillet.

Le Maire informe le conseil qu'un problème annexe est intervenu concernant l'implantation de l'Antenne relais qui devait être installée au bout du terrain en face de la salle polyvalente.

Une autre localisation doit être recherchée afin d'éviter l'impact psychologique d'une antenne installée à côté d'une crèche.

Le Maire fait remarquer que la commune perd une recette d'environ 15 000,00 euros par an si le projet ne se fait pas dans le cadre communal et qu'il peut être obtenu sur un terrain privé

Un débat s'ouvre sur le lieu d'implantation de cette antenne relais. Le Maire propose de remettre la décision au prochain conseil municipal pour laisser le temps à chaque conseiller de réfléchir sur ce dossier.

5) EPFL

Le Maire explique le rôle de cette structure et rappelle les opérations entreprises par la Commune avec l'EPFL. Il fait ensuite part du courrier relatant le rapport de Dominique Figeat (Président de l'Observatoire Régional du Foncier d'Ile de France) qui envisage l'extension de l'EPORA sur l'ensemble du territoire Rhône-Alpes.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur la création d'une nouvelle structure EPORA.

A l'unanimité le Conseil Municipal :

Refuse catégoriquement toute idée d'extension de l'établissement public d'Etat de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) sur le territoire du département de l'Ain,

Refuse tout prélèvement de fiscalité supplémentaire auprès des ménages et des entreprises du Département au profit d'un outil d'Etat qui n'apporterait rien de plus que l'outil local.

Respecte les actions menées à ce jour par l'ensemble des acteurs locaux en faveur du logement social

Respecte le principe de libre administration des collectivités locales

Affirme que l'EPFL de l'Ain remplit complètement son rôle auprès des collectivités locales, des politiques locales tout en accompagnement des politiques d'Etat

Invite chaleureusement Madame Emmanuelle COSSE, Ministre du logement et de l'Habitat Durable, à venir découvrir les actions menées par l'ensemble des acteurs locaux permettant la mobilisation du foncier en faveur de la création de logements en mixité sociale sur l'ensemble du territoire du département de l'Ain.

6) TRAVAUX TROTTOIR

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure et à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre ainsi que tous les documents liés à l'exécution de ce marché.

Mais le maire rappelle qu'il est nécessaire d'attendre d'avoir les subventions pour démarrer les travaux .

7) RIFSEEP

Valérie MULTON informe le conseil municipal qu'un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel sera mis en place à partir de juillet 2016 (RIFSSEP)

Il se compose :

- -d'une indemnité liée aux fonctions et à l'expertise IFSE qui remplace les actuelles indemnités (indemnité de missions de préfecture qui correspondent à un 13^{ème} mois environ)
- -d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir, basé sur l'entretien professionnel.
- Cette refonte a pour but de prendre en compte la place dans l'organigramme et de reconnaître les spécificités de certains postes et de prendre en compte les trois critères « encadrement expertise et sujétion ».

L'ensemble des conseillers approuvent ce principe du RIFSSEP et valide le fait qu'un entretien

professionnel soit mis en place avec les agents ce qui permettra de travailler sur les fiches de postes et les objectifs de chacun.

8) COMPTES-RENDUS

-CLIC de Villars les Dombes : Eliane Rognard

Rapport moral, rapport d'activités de la structure

Donne une plaquette pour le site internet

Nouvelle compétence : Aide au dossier retraite pour les jeunes retraités

-SRTC : Eliane Rognard

Fin du contrat de rivière (2008-2015). Une étude est en cours pour en faire le bilan et déterminer les perspectives. En septembre se tiendra une réunion pour définir les perspectives (Fossés-Etangs)

-Communautés de Communes : Jean-Paul GRANDJEAN

Point sur la fusion : un cabinet étudie la problématique de la fusion des budgets des trois communautés de Communes.

Un projet de territoire est en cours de définition, quelques pistes sont lancées.

Il fait part du projet piscine de Villars les Dombes qui sera agrandie et couverte.

9-QUESTIONS DIVERSES

-Dossier Benassy est enfin terminé

- Le dossier Thivolle rencontre des problèmes administratifs.

- L'éclairage de la Route de Beaumont est en cours de réalisation.

- Débat sur l'emplacement d'un nouveau conteneur à verre enterré, il a été décidé d'implanter ce nouveau conteneur à verre au lavoir.

- Le Maire informe que Michel Voisin a accordé au titre de la réserve parlementaire une somme de 5.000,00 euros pour le city stade

- Le Conseil municipal donne l'autorisation à l'association des Old-ducks (vétérans du rugby) de Villars les Dombes pour l'organisation du ball-trap qui aura lieu le samedi 2 et dimanche 3 juillet prochain.

- Colette Dechaix et Eliane Rognard font remarquer qu'il n'y avait pas beaucoup de bénévoles pour le fleurissement de la commune.

- Le Maire fait part des remerciements du tennis club, de l'ADMR et de l'APE pour les subventions accordées.

- Le Maire informe le conseil que la Lettre de la Mairie est prête et doit être distribuée.

- Colette Dechaix et Eliane Rognard informent qu'elles participeront à la formation sur les cimetières à Villars. Les frais de la formation seront pris en charge par la Mairie.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 23H00

Afin de permettre aux élèves de l'école primaire de Marlieux d'assister à un conseil municipal, la prochaine séance aura lieu le **lundi 20 juin à 18H30.**